

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 19h dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 juin conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica donne pouvoir à BERTHALON Jérôme

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Vincent BOISSET est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Admission en non-valeur - Budget principal

Le Conseil Municipal **Approuve** à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Point n° 2 - Accord local de répartition des sièges au conseil communautaire

Le Conseil Municipal **Valide** à l'unanimité l'accord local de répartitions des sièges au conseil communautaire. (1 siège pour la commune de Freissinières)

Point n° 3 - Fixation des durées d'amortissement - Budget Camping.

Le Conseil Municipal **Valide** à l'unanimité la durée d'amortissement de 20 ans pour le compte 21728 du budget Camping.

Point n° 4 - Décision Modificative n° 1 - Budget Principal

Le Conseil Municipal **Valide** à l'unanimité la Décision Modificative.

Point n° 5 - Décision Modificative n° 1 - Budget eau Potable

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la Décision Modificative.

Point n° 6 - Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la durée de la convention.

Point n° 7 - Voirie 2025 - demande de subvention

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes.

Point n° 8 - Vallée de Dormillouse - résilience et risques naturels, accessibilité et développement soutenable - Espace Valléen du Pays des Ecrins - demande de subventions

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la demande de subventions auprès de l'Etat et la Région.

Point n° 9 - Forêt communale de Freissinières - révision d'aménagement

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le projet d'aménagement présenté par l'Office National des Forêts.

Point n° 10 - Présentation du Rapport Social Unique

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le Rapport Social Unique.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
BOISSET Vincent



Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

